



MAIRIE



Compte-rendu de séance Conseil Municipal du 5 avril 2014

Nombre de Conseillers : en exercice : 11 présents : 11 votants : 11

L'an deux mille quatorze, le cinq avril, à dix heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Daniel MANTRAND, Maire.

Présents : Daniel MANTRAND, Maire, - François HERMET - Bertrand REVERSAT - Renée CORDESSE - Damien ESTÉVENON - Joël PAGÈS - Isabelle VIEILLEDENT - Jacques BRÉMOND - Thierry CHARDAYRE - Viviane FEIMANDY - Géraldine VELAY

Secrétaires de séance : Renée CORDESSE - Isabelle VIEILLEDENT.

Le Maire accueille le nouveau conseil.

La doyenne prend la présidence de l'assemblée pour procéder à l'élection du Maire.

Daniel MANTRAND est seul candidat.

Le vote à bulletin secret donne le résultat suivant :

Nombre de votants :	11
Blancs ou nuls :	1
Exprimés :	10

Daniel MANTRAND est déclaré élu Maire avec 10 voix au premier tour de scrutin.

Celui-ci reprend la présidence et propose de fixer à 3 le nombre des adjoints.
Proposition acceptée à l'unanimité.

Le Maire propose François HERMET au poste de premier adjoint.

Le vote à bulletin secret donne le résultat suivant :

Nombre de votants :	11
Blancs ou nuls :	1
Exprimés :	10

François HERMET est déclaré élu avec 10 voix.

Le Maire propose Bertrand REVERSAT au poste de deuxième adjoint.

Le vote à bulletin secret donne le résultat suivant :

Nombre de votants :	11
Blancs ou nuls :	2
Autres :	1
Exprimés :	9

Bertrand REVERSAT est déclaré élu avec 8 voix.

Le Maire propose Renée CORDESSE au poste de troisième adjoint.

Le vote à bulletin secret donne le résultat suivant :

Nombre de votants :	11
Blancs ou nuls :	1
Exprimés :	10

Renée CORDESSE est déclarée élue avec 10 voix.

COMPOSITION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Daniel **MANTRAND**, Maire
François **HERMET**, 1^{er} adjoint
Bertrand **REVERSAT**, 2^e adjoint
Renée **CORDESSE**, 3^e adjoint
Damien **ESTÉVENON**
Joël **PAGÈS**
Isabelle **VIEILLEDENT**
Jacques **BRÉMOND**
Thierry **CHARDAYRE**
Viviane **FEIMANDY**
Géraldine **VELAY**

Le montant des indemnités mensuelles de fonction est fixé comme suit, à compter du 1^{er} avril 2014 :

Maire : 17 % de l'indice 1015 de la fonction publique, soit 646,25 € bruts *
1^{er} Adjoint : 6.6 % de l'indice 1015 de la fonction publique, soit 250,90 € bruts *
2^{ème} Adjoint : 3.3 % de l'indice 1015 de la fonction publique, soit 125.45 € bruts *

(*) Les indemnités de fonction sont assujetties aux cotisations sociales obligatoires (CSG, CRDS), à la cotisation de retraite et à l'impôt sur le revenu.

DÉLÉGUÉS À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TERRE DE PEYRE :

Daniel **MANTRAND**, Maire
François **HERMET**, 1^{er} adjoint

COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES :

La CAO comprend le maire ou son représentant (lequel ne peut être désigné parmi les membres élus de la CAO), président, de 3 membres titulaires et de 3 membres suppléants. Les adjoints peuvent participer, avec voix consultative.

La CAO est l'instance de droit commun pour attribuer le marché. Elle choisit l'offre qui se révèle être économiquement la plus avantageuse au regard des critères préalablement définis par l'acheteur public. Contrairement à d'autres commissions qui n'ont qu'un rôle consultatif, la CAO des collectivités territoriales est investie d'un pouvoir de décision dans le cadre des procédures de marché public où elle intervient.

TITULAIRES :

Isabelle **VIEILLEDENT**
Thierry **CHARDAYRE**
Damien **ESTÉVENON**

SUPPLÉANTS :

Géraldine **VELAY**
Joël **PAGÈS**
Viviane **FEIMANDY**

COMPOSITION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS :

Cette commission doit être créée dès le début du mandat.

La CCID est composée de 7 membres :

- le maire ou l'adjoint délégué, président
- et 6 membres

L'un des commissaires doit être domicilié hors de la commune. Lorsque la commune comporte au moins 100 Ha de bois, un commissaire doit être propriétaire de bois ou forêts.

Pour le Fau (- de 2 000 habitants), il conviendra donc de désigner 12 commissaires titulaires et 12 commissaires suppléants. Les 6 commissaires et leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur des services fiscaux.

Le rôle de la CCID est d'intervenir surtout en matière de fiscalité directe locale.

COMPOSITION DE LA COMMISSION ADDUCTION D'EAU POTABLE & ASSAINISSEMENT :

Daniel **MANTRAND**, Maire
Bertrand **REVERSAT**, 2^e adjoint
Isabelle **VIEILLEDENT**
Damien **ESTÉVENON**

COMPOSITION DE LA COMMISSION VOIRIE & TRAVAUX :

Cette commission englobe la voirie et tout ce qui s'y rattache (fossés, débroussaillage, élagage, enrobé...), les bâtiments, etc.

Daniel **MANTRAND**, Maire
François **HERMET**, 1^{er} adjoint
Viviane **FEIMANDY**
Jacques **BRÉMOND**

COMPOSITION DE LA COMMISSION FINANCES :

Daniel **MANTRAND**, Maire
Renée **CORDESSE**, 3^e adjoint

COMPOSITION DE LA COMMISSION COMMUNICATION – ANIMATION – CULTURE :

« **Écouter, coordonner, animer, organiser et bouger !** »

Écouter les fauveyrens et leurs besoins en matière d'animation et de ressenti des événements.

Renée **CORDESSE**, 3^e adjoint
Géraldine **VELAY**
Viviane **FEIMANDY**

La séance est levée à 11h45

Rédaction : le Maire, Renée CORDESSE et Isabelle VIEILLEDENT